

# “Faites tout au nom du Seigneur”

Chaque mois, ma banque fait un virement de mon compte sur celui de la compagnie d'assurances de ma voiture. Mon assureur ne m'avertit jamais de l'échéance et je ne fais jamais de chèque personnellement. La banque ne me signale pas à l'avance ce virement. Mais ce transfert de fonds n'a rien d'illégal ou malhonnête, puisque la banque a en sa possession un formulaire signé par moi-même lui donnant l'autorisation de payer cette assurance par un virement de mon compte. L'argent est ainsi transféré parce que j'ai personnellement donné mon autorisation pour cela. Sans ce formulaire que j'ai signé, la banque n'aurait aucune autorité pour sortir l'argent de mon compte et l'envoyer à qui que ce soit. Cet argent est utilisé pour payer des factures en mon nom, c'est-à-dire par mon autorité, et seulement par mon autorité.

Les chrétiens appliquent l'autorité de Jésus dans tout ce qu'ils croient, tout ce qu'ils font, par un processus similaire. Le Nouveau Testament souligne l'autorité du Seigneur en nous exhortant à faire tout “au nom du Seigneur” (Col 3.17).

## **SALUT “AU NOM DU SEIGNEUR”**

Jésus possède toute autorité dans le domaine des doctrines et des pratiques de la foi chrétienne. Avant de monter vers son Père, il a dit : “Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre” (Mt 28.18). Il comprenait — et ses disciples comprenaient — que cet enseignement était nécessaire, du fait qu'ils allaient demander aux gens d'accepter que le salut ne vient que par le Christ. Ainsi, ils ont enseigné que c'est par l'autorité de Jésus que l'on est sauvé, que c'est “en son nom” que l'on reçoit la vie éternelle.

Après avoir annoncé qu'il avait toute autorité,

Jésus a donné quelques instructions aux disciples sur la manière de répondre à cette autorité :

Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre. Allez, faites de toutes les nations des disciples, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à garder tout ce que je vous ai prescrit. Et voici, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde (Mt 28.18-20).

L'accent principal dans ces versets, selon le verbe grec, porte sur l'idée de faire des disciples. Le moyen de le faire est précisé par trois participes qui appuient le verbe. Les disciples de Jésus devaient (1) aller, (2) baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et (3) enseigner tout ce que Jésus avait commandé. Puisque Jésus leur disait de faire ces choses, leurs efforts pour faire des disciples, leur appel au baptême et leur enseignement primaient sur d'autres efforts semblables et ce, à cause de son autorité<sup>1</sup>.

Ce lien entre l'autorité de Jésus et l'offre du salut se découvre également dans d'autres passages du Nouveau Testament. Dans son discours d'adieu, la veille de sa crucifixion, Jésus a déclaré qu'il était lui-même la seule voie qui mène à Dieu : “Moi, je suis le chemin, la vérité et la vie. Nul ne vient au Père que par moi” (Jn 14.6). Paul a dit aux Corinthiens que lui-même et ceux qui travaillaient avec lui étaient “ambassadeurs pour Christ, comme si Dieu exhortait par nous” (2 Co 5.20a). Parlant donc pour Christ, il exhortait les

---

<sup>1</sup> Les chrétiens n'étaient pas les seuls de l'époque à appeler les gens à un système de foi et une manière de vivre. Ils n'étaient pas les seuls non plus à exiger le baptême pour entrer dans leur système. Ce qui rendait unique l'enseignement et le baptême chrétiens, c'était l'autorité de Jésus.

gens à accepter leur Dieu et à être sauvés : “vous vous en supplions au nom de Christ : Soyez réconciliés avec Dieu !” (2 Co 5.20b).

La description sans doute la plus complète de l'autorité du Christ se trouve en Actes 4, où Pierre se défend après avoir guéri un homme boiteux et où il enseigne au sujet de Jésus :

Alors Pierre, rempli d'Esprit Saint, leur dit : Chefs du peuple, et anciens, puisque nous sommes interrogés aujourd'hui sur un bienfait accordé à un homme infirme, et sur la manière dont il a été guéri, sachez-le bien, vous tous, ainsi que tout le peuple d'Israël ! C'est par le nom de Jésus-Christ de Nazareth, que vous avez crucifié et que Dieu a ressuscité des morts, c'est par lui que cet homme se présente en bonne santé devant vous. C'est lui : *La pierre rejetée par vous, les bâtisseurs, et devenue la principale, celle de l'angle*. Le salut ne se trouve en aucun autre ; car il n'y a sous le ciel aucun autre nom donné parmi les hommes, par lequel nous devons être sauvés (Ac 4.8-12).

Pierre a pu guérir le mendiant boiteux au temple (cf. Ac 3.1-10) seulement parce que le Christ l'avait autorisé, et qu'il avait donné à Pierre le pouvoir de le faire. Ce qui était vrai pour le miracle était également vrai pour l'enseignement sur le salut qui a suivi le miracle (Ac 3.11-26). Le procès fait à Pierre en Actes 4.1-22 ne concernait donc pas ce que l'apôtre avait fait, mais il concernait l'autorité de Jésus. Nous voyons donc ici une application du principe énoncé en Matthieu 28.18-20. Le salut offert par les apôtres ne venait pas de ceux-ci ; ils l'offraient au nom de — par l'autorité de — Jésus-Christ.

En Actes 2, Pierre dit à ceux qui répondent positivement à sa prédication : “Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ” (Ac 2.38). Quand l'homme boiteux est guéri en Actes 3 (ce qui crée les confrontations d'Actes 4 et 5), Pierre lui ordonne de marcher “au nom de Jésus-Christ de Nazareth” (Ac 3.6). Les chefs religieux juifs qui persécutent Pierre et Jean, comprenant très bien ce que les apôtres disent sur l'autorité de Jésus, leur défendent “absolument de parler et d'enseigner au nom de Jésus” (Ac 4.18 ; cf. 5.40). Lors d'une réunion des disciples peu après ce moment de persécution, ils prient Dieu “pour qu'il se produise des guérisons, des signes et des prodiges, par le nom de ton saint serviteur Jésus” (Ac 4.30).

L'appel à se soumettre à l'autorité de Jésus a continué pendant l'extension de l'Église

naissante dans tout l'Empire romain. En Actes 8, prêchant aux Samaritains, Philippe fait comme Pierre et les autres apôtres ont fait le jour de la Pentecôte, les appelant à être “baptisés au nom du Seigneur Jésus” (Ac 8.16). En Actes 9, devant l'Église de Jérusalem, Barnabas défend la conversion de Saul en disant que cet homme est digne de foi puisqu'il s'est “exprimé ouvertement au nom de Jésus” (Ac 9.27).

Cette question de l'autorité de Jésus prend une tournure encore plus significative aux chapitres 10 et 11 quand, pour la première fois, les païens entendent et répondent à l'Évangile. Par quelle autorité Pierre leur a-t-il offert le salut ? Il était Juif, il ne s'associait pas normalement avec les non-Juifs, il n'avait “jamais rien mangé de souillé ni d'impur”<sup>2</sup> (Ac 10.14 ; cf. v. 28). Entendant la nouvelle de la conversion de Corneille, certains dans l'Église de Jérusalem se demandaient comment Pierre pouvait entrer dans une communion quelconque avec un païen comme Corneille (Ac 11.1-18). La réponse à leur question est fournie en Actes 10.44-46 : le Saint-Esprit est venu sur Corneille et sa maison, et ils ont commencé à parler en langues<sup>3</sup>. C'était exactement la même chose qui s'était produite pour les apôtres en Actes 2. Voyant cela, Pierre s'était rendu compte que Dieu travaillait parmi les non-Juifs, et que personne ne devait leur interdire d'être baptisés et ajoutés à l'Église de Dieu (Ac 2.46-47). Ainsi, il a ordonné “de les baptiser au nom de Jésus-Christ” (Ac 10.48).

Par l'autorité de Jésus, Paul a porté l'Évangile au monde non-juif, opérant des œuvres miraculeuses et appelant les gens au salut. À Philippes, il chasse un démon d'une fille avec ces paroles : “Je t'ordonne, au nom de Jésus-Christ, de sortir d'elle” (Ac 16.18). En Actes 19, il rencontre quelques disciples qui ont été baptisés du baptême de Jean, mais pas du baptême de Christ. Il les enseigne plus exactement sur la doctrine de Jésus, et ils sont tous “baptisés au nom du Seigneur Jésus” (Ac 19.5). S'adressant aux problèmes de division dans l'Église à Corinthe,

<sup>2</sup> Les lois diététiques des Juifs faisaient partie de ce qui les distinguait des non-Juifs. Un Juif fidèle ne mangeait que du kascher.

<sup>3</sup> La capacité de parler en langues constituait un don spécial reçu de la part de l'Esprit Saint, permettant à une personne de parler une langue qu'elle n'avait pas étudiée préalablement.

Paul rappelle aux frères qu'ils n'ont pas été baptisés "au nom de Paul" (1 Co 1.13). Il ajoute qu'il est content de ne pas en avoir baptisé beaucoup, car il ne veut pas que les gens disent être baptisés en son nom (vs. 14-15), mais qu'ils se souviennent qu'ils ont été baptisés au nom du Christ. Plus loin dans l'épître, quand il exhorte ces chrétiens à se souvenir de la manière dont ils ont été secourus dans leur état de péché, il leur rappelle leur démarche par l'autorité du Seigneur :

Vous avez été lavés, (...) vous avez été sanctifiés, (...) vous avez été justifiés au nom du Seigneur Jésus-Christ et par l'Esprit de notre Dieu (1 Co 6.11).

Paul le dit clairement : les croyants n'ont aucun droit d'opérer par une autorité autre que celle de Jésus : ni celle de Céphas (Pierre), ni celle d'Apollos, ni celle de Paul (cf. 1 Co 1.10-13). S'il leur était interdit de porter les noms de ces hommes notables, de quel droit porte-t-on aujourd'hui le nom d'un homme ?

Les premiers chrétiens étaient intensément conscients de l'autorité de Jésus, faisant d'elle la base de toutes leurs pratiques de foi. Quand ils parlaient d'agir "au nom du Seigneur", cela ne voulait pas dire simplement qu'ils croyaient en lui, mais qu'ils agissaient selon le même principe énoncé au début de cette leçon, avec l'exemple de la banque qui fait un virement aux assurances en mon nom. Ces disciples avaient reçu une mission de Jésus, celle d'enseigner ce qui avait été lié et délié dans le ciel (Mt 16.19 ; 18.18 ; 28.19-20). Ils avaient reçu le pouvoir nécessaire pour faire la preuve que ce qu'ils disaient était bien approuvé par Dieu (cf. Hé 2.3-4). Ainsi, ils offraient les promesses du salut, non par leur propre autorité, mais par celle du Christ.

## VIE DE L'ÉGLISE "AU NOM DU SEIGNEUR"

Le don du salut est offert au pécheur par la seule autorité de Jésus. Ainsi, une personne peut atteindre le salut en obéissant aux conditions établies par Jésus. Cette même autorité s'applique dans la vie des chrétiens après leur conversion. La même expression, "au nom du Seigneur", déjà utilisée dans le contexte des œuvres particulières et celui du salut, est employée dans le Nouveau Testament à l'égard des activités chrétiennes.

Paul reproche aux Corinthiens leurs divi-

sions, les appelant "au nom du Seigneur" à tenir le même langage (1 Co 1.10). Dans le contexte d'une confrontation nécessaire avec un homme dans une relation illicite avec la femme de son père, Paul dit aux Corinthiens, "au nom du Seigneur Jésus", de livrer cet homme "à Satan" (1 Co 5.4-5).

En Éphésiens 5.17-20, Paul compare la vie nouvelle à la vie ancienne du chrétien<sup>4</sup>. Il dit que les Éphésiens doivent rester auprès de Dieu et être remplis de son Esprit. Parmi ses nombreux commandements dans ce passage, on peut lire qu'il faut rendre toujours "grâces pour tout à Dieu le Père, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ" (v. 20<sup>5</sup>).

L'Église de Thessalonique reçoit des instructions semblables. Elle a dans son sein des frères qui vivent "dans le désordre et non selon la tradition que vous avez reçue de nous" (2 Th 3.6). Paul ordonne, "au nom de notre Seigneur Jésus-Christ" de s'éloigner de tels frères.

Le Nouveau Testament souligne le besoin des chrétiens d'avoir l'autorité de Jésus pour tout ce qui se fait dans l'Église. L'énoncé le plus complet de cette vérité se trouve dans la lettre de Paul aux Colossiens :

Quoi que vous fassiez, en parole ou en œuvre, faites tout au nom du Seigneur Jésus, en rendant grâces par lui à Dieu le Père (Col 3.17).

Notons que l'autorité de Jésus couvre "tout" ; le texte grec pourrait même être traduit par : "tout ce que vous pourriez faire". Ainsi, toute pratique de notre foi, que ce soit "en parole" ou en actions "en œuvre" est soumise à l'autorité de notre Seigneur<sup>6</sup>.

Dans tout le texte de l'épître aux Colossiens, Paul met l'accent sur la prééminence de Jésus,

<sup>4</sup> Voir Éphésiens 4.17-24 pour cette déclaration doctrinale, et Éphésiens 4.25-5.20 pour des applications spécifiques.

<sup>5</sup> Nous ne devrions pas être surpris de voir Paul dire ceci au sujet de la prière, car Jésus avait promis à ses disciples qu'ils pouvaient prier le Père en son nom : "Tout ce que vous demanderez en mon nom, je le ferai, afin que le Père soit glorifié dans le Fils. Si vous demandez quelque chose en mon nom, je le ferai" (Jn 14.13-14).

<sup>6</sup> Colossiens 3.17 est un passage parallèle à Actes 4.10. Les deux soulignent le fait que l'on doit vivre "par le nom [l'autorité] de Jésus-Christ de Nazareth." La déclaration du premier passage est faite à des croyants, celle du deuxième à des non-croyants, manière de prouver que Dieu veut que tous vivent selon l'autorité de Jésus.

dans la création et en tant que tête de l'Église (Col 1.15-20). Il décrit l'autorité de Jésus par rapport à d'autres systèmes de foi, en particulier ceux de la philosophie humaine et la loi de Moïse (Col 2.8-23). Colossiens 2.12 présente la raison de cette supériorité de Jésus : dans ce verset Paul rappelle aux chrétiens qu'ils ont été "ensevelis avec lui par le baptême, [et] ressuscités en lui et avec lui, par la foi en la puissance de Dieu qui l'a ressuscité d'entre les morts". À la lumière de ces

faits, ils doivent vivre une nouvelle vie, et ne pas permettre aux faux enseignants de les éloigner de la vérité.

### **CONCLUSION**

Selon Colossiens 3.17, chaque aspect de la vie chrétienne — de l'adoration à la rencontre d'un voisin au marché — doit se faire "au nom du Seigneur Jésus", c'est-à-dire par son autorité. u

**Auteur : David Anguish**  
**© VERITE POUR AUJOURD'HUI, 2004, 2008**  
**Tous Droits Réservés**